AccessTAO

Le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite

AccessTAO permet de réserver un voyage jusqu'à l'adresse de votre choix avec un véhicule adapté à vos besoins.

Le service est réservé aux personnes :

- bénéficiant d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) mention invalidité,
- ou présentant un handicap moteur et/ou visuel justifiant d'une difficulté à se déplacer et à utiliser les lignes régulières TAO Orléans Métropole.

Inscrivez-vous au service

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous procurer le formulaire d'inscription :

- par téléphone en appelant le service AccessTAO au 02 38 71 98 85.
- par internet sur le site tao-mobilites.fr, rubrique "Toutes les mobilités".

Selon votre cas, des justificatifs vous sont demandés :

- Si vous êtes aveugle et/ou en fauteuil roulant, vous devez justifier d'un questionnaire médical rempli par un médecin.
- Si vous bénéficiez d'une CMI, vous devez présenter votre justificatif CMI.
- Si vous présentez un handicap moteur et/ou visuel, sans CMI, et que vous avez des difficultés à utiliser les lignes régulières TAO, vous devez justifier d'un questionnaire médical rempli par un médecin et participer à une journée d'information pendant laquelle vous aurez rendez-vous avec un médecin et un ergothérapeute.

Clause de revoyure

Si votre situation évolue, vous pourrez être invité à vous représenter en réunion d'information afin d'évaluer votre capacité à accéder au service et à voyager dans de bonnes conditions.

Les horaires du service

- Du lundi au jeudi, de 6h30 à 21h.
- Vendredi et samedi, de 6h30 à 0h30.
- Dimanche et jours fériés, de 6h30 à 21h.

AccessTAO ne circule pas le 1er mai.

Tarifs

Voyagez avec tous les titres ou abonnements TAO.
Pensez à valider en montant à bord. Validation uniquement avec Flash Ticket ou avec la carte JV Malin.

Réservez votre voyage

- **Sur l’application AccessTAO** disponible sur Google play et App Store
- **Par internet** sur le site tao-mobilites.fr, rubrique "Toutes les mobilités".
- **Par téléphone** au 02 38 71 98 85, du lundi au samedi, de 8h30 à 17h.

Réservez jusqu'à 17h la veille et jusqu'à 1 mois à l'avance. Vous avez deux options : choisissez l'heure à laquelle vous devez arriver ou l'heure à laquelle vous devez partir.

Un horaire précis vous sera systématiquement confirmé la veille du départ à 19h.

Réservation récurrente : réservez en une seule fois un trajet identique sur plusieurs dates.

Vous êtes en liste d'attente : quand un créneau horaire souhaité n'est pas disponible, votre demande est mise en liste d'attente. Lorsqu'il se libère, vous recevez un message de confirmation automatiquement.

Réservation à l’année

Il est possible de faire une réservation à l'année pour vous rendre au travail ou en accueil de jour. Réservation par téléphone uniquement, sous réserve de disponibilité pour l'horaire demandé.

En cas d'absence

Pensez à annuler votre voyage avant 17h la veille afin de libérer de la place pour les autres voyageurs. En cas d'absences répétées non signalées ou d'annulations tardives, l'accès au service pourra être suspendu.

Pour contacter le service AccessTAO par téléphone :
02 38 71 98 85
du lundi au samedi, de 8h30 à 17h.

Voyagez avec AccessTAO

- Le jour de votre voyage, attendez votre véhicule sur le trottoir à l'adresse demandée quelques minutes à l'avance pour ne pas le rater.
- Vous recevrez un rappel 15 minutes avant le passage du véhicule, par SMS ou appel téléphonique.
- En cas de retard, le conducteur ne pourra pas attendre.
- Le conducteur AccessTAO ne pourra pas vous aider avant la montée à bord du véhicule ou après la descente.

L'itinéraire peut varier au cours du trajet pour honorer d'autres réservations. Mais ne vous inquiétez pas, vous arriverez à l'heure prévue à bon port !

Vous voyagez accompagné

▸ Accompagnateur aidant

Votre accompagnateur voyage gratuitement si vous justifiez d'une carte d'invalidité portant la mention "besoin accompagnement" ou si votre besoin a été validé par TAO.

▸ Voyageur supplémentaire

Vous pouvez voyager avec une personne en plus qui devra valider un titre de transport.

▸ Chien guide

Vous pouvez voyager avec un seul chien guide d'aveugle et/ou d'assistance.

Communes desservies par AccessTAO

Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr en Val, Saint-Denis en Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint-Jean de la Ruelle, Saint-Jean le Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saran, Semoy.